

A. MITHA<sup>1</sup>, P. PAUBEL<sup>2</sup>, S. BATAILLE<sup>3</sup>, M. LE JOUAN<sup>1</sup>, P. LE GONIDEC<sup>1</sup>

<sup>1</sup> OMEDIT IDF, Broussais, 8 rue Maria Helena Vieira da Silva, 75 014 Paris  
<sup>2</sup> Faculté de Pharmacie de Paris, Université Paris Descartes, Institut Droit et Santé, Inserm UMR S 1145  
<sup>3</sup> Service des registres de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France, Siège AP-HP, 2 rue Saint Martin 75004 Paris

## Introduction / Objectif

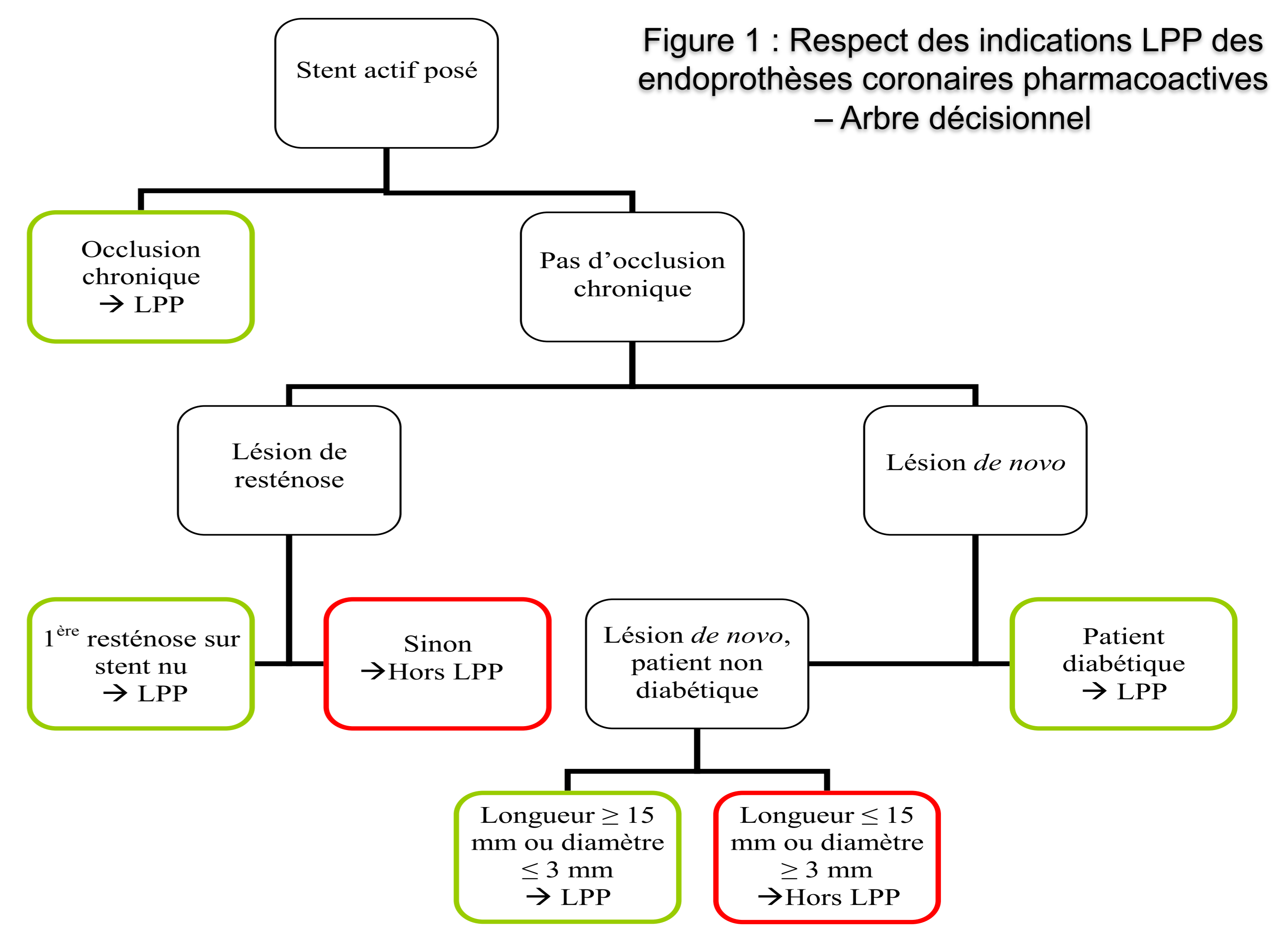
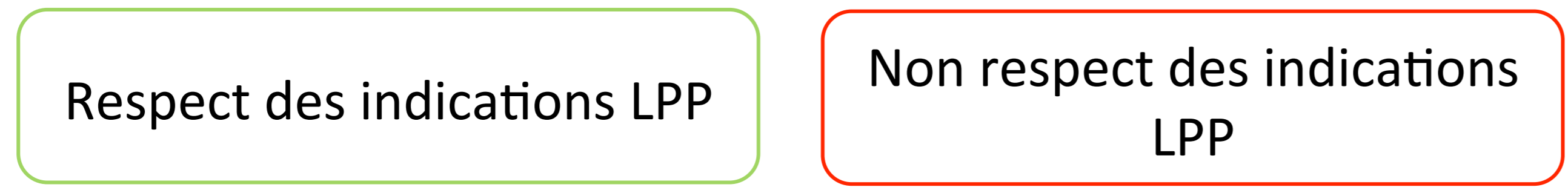
Les dispositifs médicaux implantables (DMI) financés en sus des tarifs d'hospitalisation représentaient en 2011 une dépense de 1,4 milliards d'euros, et constituent un enjeu financier majeur en termes de maîtrise des dépenses d'assurance maladie. En 2010, les endoprothèses coronaires (EC) ou stents représentaient une part importante des dépenses en DMI inscrits sur la liste en sus des GHS, et étaient des « produits traceurs » dans le cadre de la politique de maîtrise des dépenses des produits de la liste « en sus ».

L'objectif de ce travail a été d'évaluer les pratiques d'utilisation des endoprothèses coronaires pharmacoactives dans les établissements de santé (ES) autorisés à réaliser des actes de cardiologie interventionnelle de type 3, dans la région Ile-de-France au cours de l'année 2010.

## Matériels et méthodes

Cette étude est basée sur les données issues :

- de l'ARS (Agence Régionale de Santé) → Liste des établissements autorisés
- du PMSI (Programme de Médicalisation des Systèmes d'Information) → Liste des dispositifs médicaux remboursés
- du registre CARDIO-ARSIF → Recensement des angioplasties coronaires réalisées → Description des indications de pose de stents actifs : respect ou non des indications de la liste des produits et prestations remboursables (LPPR)



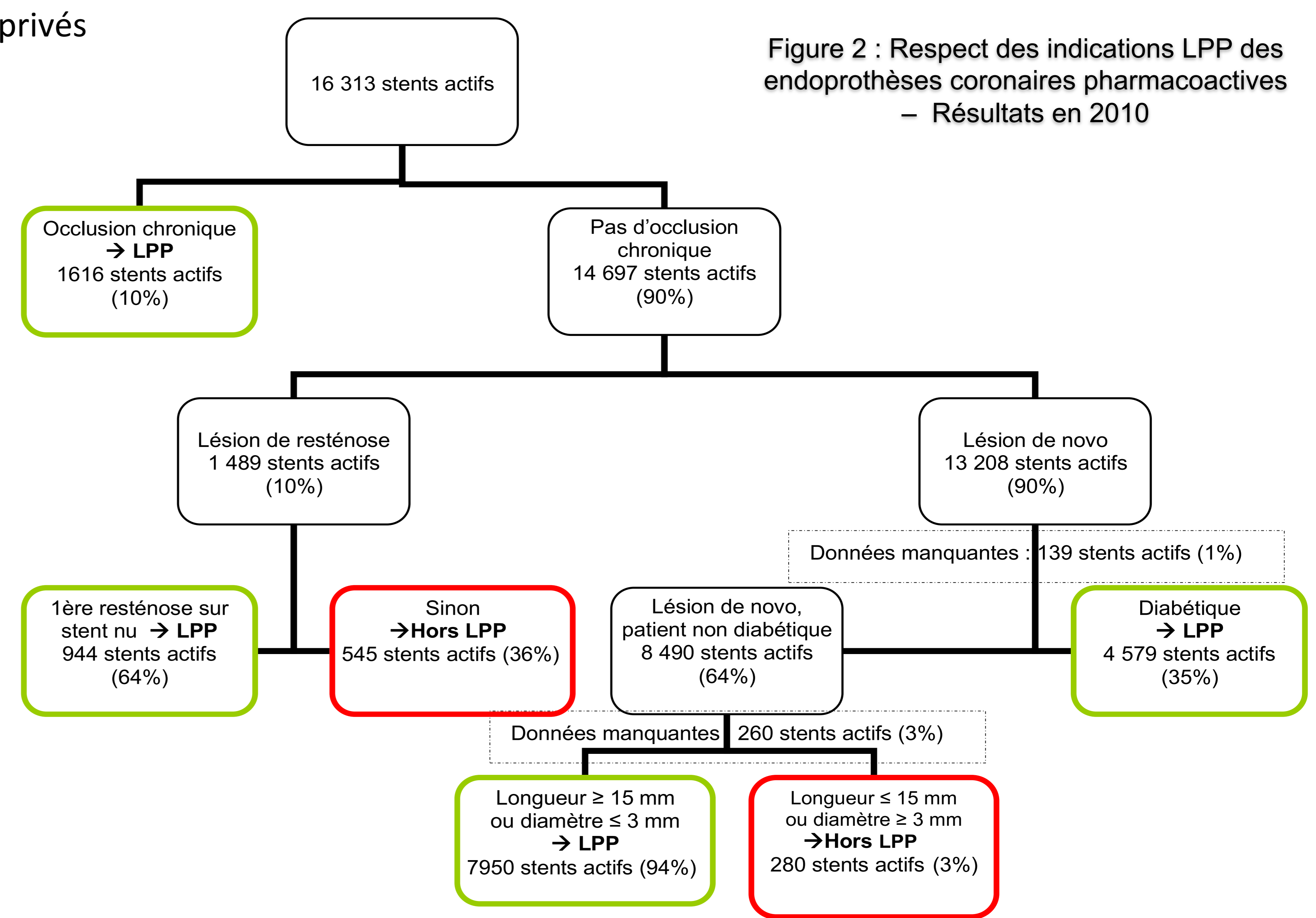
## Résultats

27 établissements participent à l'étude : l'APHP, 11 EPS, 3 ESPIC, 12 privés

16 313 poses de stents actifs sont recensées en 2010, dans le registre CARDIO-ARSIF.

Les poses de stents se font :

- dans le cadre des indications LPP dans **93 %** des cas (15 089 stents actifs) (encadrés verts de la figure 2)
- en dehors des indications LPP dans **5 %** des cas (825 stents actifs) (encadrés rouges de la figure 2)
- les données sont manquantes dans **2%** des cas (399 stents actifs).



## Discussion / Conclusion

Ces résultats confirment le bon usage des stents actifs dans l'ensemble des établissements autorisés d'Ile-de-France, sans différence notable entre les différents types d'établissements. Ces résultats sont cohérents avec ceux observés lors des contrôles sur site réalisés par l'ARS et par l'Assurance Maladie. Concernant les données manquantes, une sécurisation des outils informatiques, ainsi qu'une action auprès de certains établissements de santé afin de les inciter à remonter les informations de façon correcte, sont nécessaires pour atteindre l'exhaustivité du recueil des données. Sur les 16 313 stents actifs posés, 5 % l'étaient en dehors des indications de la LPPR : il n'est pas possible d'identifier de nouvelles pratiques. Néanmoins, il serait pertinent de suivre l'évolution de ce pourcentage. Enfin, une mise à jour des référentiels et des recommandations nationaux sur les indications de pose des stents est également nécessaire.